

Bretagne, Finistère
Brest
Lotissement Alfred Nakache
Rue Nom à venir

Ensemble fortifié (B 25), lotissement Alfred Nakache (Brest)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29133724

Date de l'enquête initiale : 2024

Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : ensemble fortifié, blockhaus

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Réseau hydrographique :

Références cadastrales : DI, 865. Bunker nord. ; DI, 869. Bunker sud.

Historique

Un ensemble fortifié aménagé durant la Seconde Guerre mondiale

Aménagé à partir d'août 1942 dans une parcelle cultivée réquisitionnée par l'Allemagne nazie, cet ensemble fortifié appartient à la ligne principale de combat (*Hauptkampflinie*) de la ville-arsenal de Brest.

Cet ensemble fortifié était constitué d'au moins deux bunkers de type 502 [étudiés] conçus chacun pour abriter deux groupes de combat, d'un bunker - casemate [a priori, détruit] abritant un canon antichar de 5 cm de calibre tirant vers l'ouest et prenant en enfilade la route du Conquet et d'un bunker - magasin de munitions [a priori, également détruit]. Le calibre du canon est attesté par le rapport Pinczon du Sel (voir texte en annexe) et par la présence de nombreux projectiles de 5 cm dans les deux bunkers de type 502 (ces bunkers ont été dépollués en 2023). Tranchées de communication, trous d'hommes, réseaux de barbelés et champs de mines complétaient la défense.

La dalle de couverture du bunker de type 502 situé au nord est daté par millésime du 30 novembre 1942* (trois mois était nécessaire à la construction d'un bunker de ce type utilisant 629 m³ de béton armé).

Les deux bunkers ont conservé leur numérotation de position : "B 25 / 8" pour celui du nord et "B 25 / 7" pour celui du sud. La lettre "B" correspond au "domaine de la forteresse de Brest" (*Festungsbereich Brest*) qui englobait plusieurs communes limitrophes, le numéro "25" correspond à la numérotation de l'ensemble fortifié, tandis que les numéros "7" et "8" correspondent à la carte générale d'implantation des bunkers datée de décembre 1942** (les numéros sont inversés par rapport à la carte).

La position "B 25" est située à 800 m en arrière du fossé antichar et anti-infanterie de la ligne principale de combat. L'objectif de cet ensemble fortifié (en lien avec d'autres ensembles fortifiés) est la défense de la route du Conquet contre une éventuelle attaque menée par des troupes terrestres appuyés de chars. Cette route pouvait en effet constituer un accès à la ville-arsenal de Brest via la commune de Saint-Pierre-Quilbignon. Dans le quatrième quart du 18^e siècle, l'emplacement situé immédiatement au nord a déjà vu la construction du **fort Montbarey**, l'un des cinq forts du camp retranché de Saint-Pierre (1776-1784).

De l'autre côté de la route, côté fort Montbarey justement, se trouvait également un bunker - casemate [disparu] abritant, selon le rapport Pinczon du Sel, un canon de 5 cm de calibre.

A l'ouest, à moins de deux cents mètres, est implanté un bunker - abri de type 608 servant de poste de commandement. Ce plan-type de bunker commence à être utilisé à partir du 2 novembre 1942 dans les secteurs côtiers.

* La première tranche de travaux s'achève le 1er novembre 1942 avec 86 bunkers réalisés sur les 232 programmés, ce qui représente 60 200 m³ de béton consommé, la moyenne de volume de béton ayant été fixée à 700 m³ par ouvrage.

** Cette carte de décembre 1942, connue pour son fond coloré en jaune, mentionne 133 postes de combat, 34 abris de type 502, un abri de type 501 (Penfeld), deux abris "infirmerie" de type 118 (Penarvaly, le Petit-Paris) et deux abris de type 128 (Le Cosquer, Quéliverzan).

La Bataille de Brest

Les photographies aériennes d'août et septembre 1944 montrent le secteur du fort de Montbarey particulièrement bouleversé par les bombardements et combats de la Libération. Les tirs semblent avoir été concentrés sur les deux casemates protégeant la route du Conquet.

Certains cratères sont attribuables aux tirs du cuirassé HMS *Warspite* depuis le large de Ploudalmézeau le 25 août : le fort Montbarey est en effet visé à 26 reprises par ses canons de 15 pouces (obus de 381 mm).

Plusieurs projectiles sont tombés dans le périmètre immédiat des deux bunkers de type 502 comme l'atteste une photographie du 8 septembre 1944. La garnison du fort Montbarey se rend le 16 septembre 1944.

Un ensemble fortifié mentionné dans le rapport Pinczon du Sel

Les fortifications du secteur de Montbarey ont fait l'objet d'un plan schématique (n° 135 IV) dans le rapport Pinczon du Sel réalisé entre 1946 et 1949. Quatre bunkers figurés sur ce plan correspondent très vraisemblablement à l'ensemble fortifié "B 25" : une casemate pour canon de 50 mm [sic], un abri ou soute en béton léger [sic] et deux abris ou soutes bétonnées non enterrés [sic].

La défense est décrite ainsi : "Le passage de la route du Conquet à travers la ligne de défense est défendu d'abord par une tourelle de char (avec un bunker pour abriter le personnel de garde) puis par deux casemates de 50 mm [sic] situées de part et d'autre de la route, à la hauteur du fort Montbarey. Des positions d'infanterie sont creusées dans les talus face à l'ouest. Quatre bunkers simples et un avec mitrailleuse sont enterrés dans le champ du sud de la route. Dans le nord se trouve le fort de Montbarey sur les remparts duquel des emplacements d'armes légères sont disposés. [...]"

Des bunkers utilisés après-guerre pour des opérations de désobusage

Probablement immédiatement après-guerre, les deux bunkers de type 502 sont utilisés comme "fourneau" par les démineurs pour neutraliser des munitions (probablement celles du canon antichar qui se trouvait à proximité). Les munitions n'ont cependant pas complètement été détruites.

Le passage des ferrailleurs

Le **bunker de type 502 nord** a vu ses portes blindées récupérées par des ferrailleurs comme le montrent les traces de découpe au chalumeau des gonds. Seules les huisseries des portes sont restées en place.

Le **bunker de type 502 sud** a lui conservé ses portes blindées.

Une remise en culture rapide de la parcelle

La parcelle est rapidement remise en culture après-guerre comme le montrent les vues aériennes. Dans les années 1950, les tranchées d'accès aux deux bunkers sont encore visibles. Les champs alentours sont clos par des talus et de petites haies bocagères.

En 1970, les tranchées d'accès des bunkers apparaissent remblayées sur les vues aériennes : seules les dalles de couverture sont encore visibles.

Des bunkers déjà visités

Au moins l'un des deux bunkers (celui du sud, numéroté "B 25 / 7") a été visité et photographié par une "équipe de bunkerologues" au début des années 2000. Malgré leur dangerosité, les munitions, pour partie stockées sur l'appui du créneau de défense de l'entrée, n'ont pas été signalées au centre de déminage.

Un futur lotissement, une redécouverte des bunkers et une dépollution pyrotechnique

L'achat de plusieurs parcelles agricoles en vue de l'aménagement d'un lotissement par le promoteur immobilier Nexity a favorisé la redécouverte de deux bunkers en juin 2023 lors du relevé du terrain.

Quoique non accessible du fait de la présence d'un important remblai au niveau des entrées, l'un des deux bunkers a été "visité" comme l'ont constaté les riverains du futur lotissement.

Du fait de la présence de munitions non explosées, une opération de dépollution pyrotechnique a été réalisée le 11 octobre 2023 par le centre de déminage de Brest. Au total, deux-cent-six munitions antichars (*Panzergranate*) de 5 cm de calibre et trois grenades se trouvant dans les deux bunkers de type 502 ont été prélevées pour être neutralisées. Il s'agissait de projectiles d'obus antichars résultant du désobusage d'après-guerre. Au sol, baignant dans l'eau, étaient également visibles les restes très corrodés de douilles.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Dates : 1942 (porte la date), 1943 (daté par travaux historiques), 1944 (daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre : Organisation Todt (ingénieur militaire, attribution par travaux historiques)

Description

Cet ensemble fortifié - initialement composé de quatre bunkers au moins - était implanté dans un champ situé au sud de la route du Conquet, dans l'alignement de l'entrée du **fort Montbary** (situé au nord de la route). Seuls deux bunkers de type 502 ont été localisés et étudiés ; les deux autres - une casemate et un "abri ou soute en béton léger" semblent avoir été détruits lors de précédents aménagements dans les parcelles situées immédiatement au nord (actuels garages Peugeot et Citroën).

Dans le cadre de sa transformation en lotissement, le champ a été redécoupé en plusieurs parcelles.

Le **bunker nord** ("B 25 / 8") se trouve dans la parcelle n° 865 de la section DI (parcelle de 389 m²).

Le **bunker sud** ("B 25 / 7") est localisé dans la parcelle n° 869 de la section DI (parcelle de 422 m²).

Ils sont éloignés de 70 m l'un de l'autre.

Pour des impératifs de protection et de camouflage, les bunkers sont complètement enterrés dans le sol et seules les dalles de couverture affleurent. Ils mesurent 14,8 m de longueur pour 9,5 m de large.

Le bunker nord est situé à 86,07 m au-dessus du niveau de la mer.

Les accès aux deux bunkers se font dans l'élévation orientale, du côté qui était le moins exposé à une attaque terrestre.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Plan : plan rectangulaire régulier

Type(s) de couverture : terrasse

Énergies : énergie électrique : produite à distance

Typologies et état de conservation

État de conservation : désaffecté, état moyen

Décor

Techniques : peinture

Précision sur les représentations :

La numérotation de l'ensemble fortifié et des bunkers est peinte sur le mur nord de chaque bunker (près du boîtier de connexion téléphonique) : "B 25 / 7" et "B 25 / 8".

Statut, intérêt et protection

L'ensemble fortifié "B25" est géoréférencé sur les fonds des vues aériennes des années 1950. Les deux bunkers de type 502 ne sont pas cadastrés, ni protégés par les documents d'urbanisme.

Intérêt de l'oeuvre : vestiges de guerre, à signaler

Éléments remarquables : ensemble fortifié, blockhaus

Statut de la propriété : propriété privée

La redécouverte de deux bunkers à l'occasion de travaux d'aménagement

C'est une opération d'aménagement liée au futur lotissement Alfred Nakache à Brest (situé face au **fort Montbary**) qui a permis la redécouverte de cet ensemble fortifié de l'Allemagne nazie en juin 2023.

Cet ensemble fortifié appartenant à la ligne principale de combat (*Hauptkampflinie*) de Brest était composé à l'origine de plusieurs bunkers, de tranchées de communication, de trous d'hommes, de réseaux de barbelés et de champs de mines. De type 502 (mais dépourvus de cloche blindée ou de puits pour périscope), les deux bunkers étudiés servaient chacun à abriter deux groupes de combat, soit 24 soldats par bunker.

Outre le millésime "30.11.42" tracé dans le béton frais de la dalle de couverture du bunker nord, l'intérêt de ces deux bunkers est d'avoir conservé leur numérotation d'origine : "B 25 / 8" pour celui du nord et "B 25 / 7" pour celui du sud. Le bunker sud conserve également ses portes blindées.

La présence de nombreuses munitions, issues du désobusage de l'après-guerre, a nécessité l'intervention programmée du centre de déminage de Brest le 11 octobre 2023.

Des maisons d'habitation viendront sans doute prochainement recouvrir ces deux bunkers.

Ce dossier d'Inventaire du patrimoine a été créé en mai 2024 dans le cadre de l'**Inventaire des héritages militaires** porté par la Région Bretagne. Un grand merci à notre informateur et au promoteur immobilier Nexity qui nous ont permis d'étudier ces deux bunkers. Les photographies intérieures des bunkers ont été réalisées après la dépollution pyrotechnique par le centre de déminage de Brest.

Références documentaires

Documents d'archive

- **Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta" (collection : Service Historique de la Défense de Brest)**
Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "**Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta**" (collection : Service Historique de la Défense de Brest).
p. 133-134
Service Historique de la Défense de Brest

Bibliographie

- **Atlantikwall-Typenheft. Atlantic Wall typology. Typologie du Mur de l'Atlantique [2008]**
ROLF, Rudi. **Atlantikwall-Typenheft. Atlantic Wall typology. Typologie du Mur de l'Atlantique.**
Middelburg, PRAK publishing, 2008, 432 p.
- **Constructions normalisées. 600-699. 700-704. Regelbauten [2008]**
FLEURIDAS, Patrick. HERBOTS, Karel. PEETERS, Dirk. **Constructions normalisées. 600-699. 700-704. Regelbauten.** S. l., 2008, 183 p., 2-914827-27-X.
- **Les fortifications de la rade de Brest : défense d'une ville-arsenal [2011]**
LÉCUILLIER, Guillaume (dir.), BESSELIÈVRE, Jean-Yves, BOULAIRE, Alain, CADIOU, Didier, CORVISIER, Christian, JADÉ, Patrick. **Les fortifications de la rade de Brest : défense d'une ville-arsenal.**
Rennes : éditions Presses Universitaires de Rennes, collection Cahiers du patrimoine, 2011, n° 94, 388 p.
Région Bretagne (Service de l'Inventaire du patrimoine culturel)
- **Forteresse de Brest. Maillon du Mur de l'Atlantique. Occupation - vie quotidienne - libération**
CHAZETTE, Alain. MANTEY, Olivier. DESTOUCHES, Alain. TOMINE, Jacques. PAICH, Bernard. SOLERA, Mario. REBERAC, Fabien. **Forteresse de Brest. Maillon du Mur de l'Atlantique. Occupation - vie quotidienne - libération.** Vertou, éditions Histoire et fortifications, 2018, 208 p.

Liens web

- Plan schématique extrait du rapport Pinczon du Sel réalisé entre 1946 et 1949 : <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e00663342ad59768/663342ae0595a>
- Centre de déminage de Brest : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/etablissement/12001504500269>

Annexe 1

23 mars 1942 : les instructions générales de combat pour la défense côtière

La directive n° 40 du 23 mars 1942 du commandant suprême de la *Wehrmacht* définit le cadre, la stratégie générale et les instructions de combat pour la défense des côtes européennes : elle marque le lancement officiel du Mur de l'Atlantique (*Atlantikwall*) pour empêcher une invasion du continent européen depuis la Grande-Bretagne. Le Mur de l'Atlantique est réalisé le long des côtes européennes, de la Norvège aux Pyrénées et dans les îles anglo-normandes. À partir de juillet 1943, le Mur du Sud (*Südwall*) est également élevé sur les côtes méditerranéennes.

"1. La défense des côtes est une mission de l'armée qui exige une collaboration particulièrement étroite et sans faille des diverses armes. [Heer, armée de terre ; Kriegsmarine, marine de guerre et Luftwaffe, arme de l'air]" [...]

"2. Reconnaître à temps les préparatifs, le dispositif et la concentration de l'ennemi pour une opération de débarquement doit être la préoccupation principale [...]. Toutes les troupes qui peuvent être exposés à de telles actions doivent être constamment en état d'alerte et prêtes à passer à la contre-attaque. " [...]

"3. Le chef responsable doit engager à cet effet toutes les forces de combat et tous les moyens des différentes armes [...] pour anéantir les moyens de transport de l'ennemi et ses troupes de débarquement, de telle sorte que l'attaque s'effondre si possible avant ou, au plus tard, immédiatement après que l'ennemi aura touché la côte. L'ennemi débarqué doit être anéanti par une contre-attaque immédiate ou rejeté à la mer " [...].

"4. L'articulation des forces et l'organisation de la fortification doivent être établies de telle sorte que le centre de gravité de la défense soit appliqué sur les secteurs susceptibles de constituer les points de débarquement principaux de l'ennemi (territoire fortifié).

Les autres secteurs côtiers, dans la mesure où ils sont menacés par des coups de main [attaques surprises], même exécutés par de petites unités, doivent - si possible en s'appuyant sur les batteries côtières - être assurés par des points d'appui. Dans les secteurs de sécurité des points d'appui, doivent être incluses toutes les installations importantes sur le plan militaire et sur celui de l'économie de guerre. [...]"

"6. Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent, par la répartition des forces, la construction des fortifications (défense circulaire) et leurs approvisionnements, être capables de tenir pendant une longue période, même en présence d'un ennemi supérieur en nombre. Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent être défendus jusqu'à la dernière extrémité. Ils ne doivent jamais se voir contraints à la capitulation par manque de munitions, de ravitaillement ou d'eau."

Annexe 2

Le rapport Pinczon du Sel : premier inventaire du Mur de l'Atlantique (1946-1947)

Conservé au Service historique de la marine à Vincennes (et à Brest), le rapport Pinczon du Sel est fondamental pour l'étude du Mur de l'Atlantique sur le littoral français. En effet, ce rapport dresse un inventaire des fortifications côtières allemandes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ce fonds d'archives est accessible dans son intégralité en salle de lecture du Service Historique de la Marine à Vincennes. Le rapport Pinczon du Sel est composé de plusieurs dossiers appelés "livres". Les livres concernant la Bretagne portent les numéros IV et V : "Le Mur de l'atlantique : la Côte de la Manche et de l'Atlantique du Mont Saint-Michel à Laïta", "Le Mur de l'Atlantique : la côte Atlantique de la Laïta à la Baie de Bourgneuf". Au Service Historique de la Marine à Brest, le rapport Pinczon du Sel est connu sous le nom de rapport Seyeux - Delpeuc'h.

Historique du rapport

Dès 1944, l'amiral Lemonnier, chef d'État-major général de la Marine, fait relever la liste et les plans des ouvrages et obstacles du Mur de l'Atlantique. Pour la Marine, l'inventaire des réalisations défensives allemandes a un double intérêt : historique, garder dans les archives, le bilan de ces travaux et des dispositions que le Commandement allemand avait prises ou envisagées, et militaire : "dégager, pour l'avenir, les enseignements de la dernière guerre, sur cette question de la défense des côtes de France". A partir de 1946-1947, l'État-major général de la Défense Nationale (EMDN) se préoccupe du classement de ces ouvrages en créant la commission de classement des ouvrages militaires construits en France durant les hostilités. Celle-ci deviendra par la suite, la Commission de Classement des Ouvrages ex-Allemands (CCOA), rattachée ensuite à la Commission de Déclassement et d'Aliénation des Ouvrages Anciens (CDAOA). Ce classement a pour but la récupération et la conservation d'ouvrages ex-allemands pour l'organisation défensive et l'équipement économique du pays. En 1948, ces ouvrages sont considérés comme un "capital pour le pays en cas de conflit futur".

La Commission de Classement des Ouvrages ex-Allemands est divisée en deux sous-commissions se répartissant l'inventaire suivant des critères purement géographiques :

- La Sous-commission de Classement des Ouvrages militaires de l'Intérieur Construits pendant les Hostilités (SCOICH) dépendant de l'Inspection du Génie recense la "série d'abris situés à l'arrière de la ligne côtière, un certain nombre de carrefours routiers, quelques embryons de front de terre protégeant certains points". Cet inventaire est conservé au Service Historique de l'Armée de terre à Vincennes (Série 3 V).

- La sous-commission des ouvrages de côtes relevant du ministère de la Marine dont le rapport Pinczon du Sel est le résultat.

Sont considérés comme ouvrages côtiers "non seulement ceux édifiés sur le littoral, mais ceux construits sur une profondeur de quatre kilomètres environ à l'intérieur des terres".

Derrière la question du recensement par l'Armée et la Marine se pose la question de la conservation et du partage des ouvrages ex-allemands. En Bretagne, le partage entre l'Armée et la Marine pose un véritable problème au point qu'une réunion de conciliation a lieu à Rennes en 1946 afin de confronter les listes d'ouvrages et d'établir un classement provisoire des ouvrages à conserver. Finalement, la Marine disposera d'un droit de préemption sur l'ensemble des ouvrages côtiers. Que va faire la Marine de ces installations ? Les archives du Service Historique de la Marine à Brest permettent de répondre en partie à cette question... Si le rapport Pinczon du Sel revêt un indéniable

aspect documentaire, il convient de s'interroger sur la valeur de ce recensement, son exhaustivité, ainsi que le type d'informations qu'il contient.

Contenu du rapport Pinczon du Sel

Chaque livre du rapport Pinczon du Sel est organisé en chapitres géographiques. Les textes mêlent des descriptions des ensembles fortifiés allemands et des anecdotes sur la Libération, l'effectif des troupes d'occupation, quelquefois la date à laquelle les défenses ont été mises hors d'usage. Ces anecdotes s'appuient sur des témoignages recueillis sur le terrain par les enquêteurs de la Marine. Les descriptions de certains ensembles fortifiés - jugés les plus intéressants pour la Marine - sont accompagnées d'un plan schématique et de photographies. Le rapport Pinczon du Sel est une compilation des informations recueillies sur le Mur de l'Atlantique dans toutes les Régions Militaires. La qualité du rapport Pinczon du Sel est variable d'une région à une autre ; en Bretagne, ce rapport est jugé assez satisfaisant par les autorités militaires.

Les sources du rapport

Pour son recensement des ouvrages allemands, la Marine disposait de l'ensemble des plan-types des fortifications dès décembre 1944. En effet, "le répertoire des types fixes d'ouvrages de fortification permanente, 1942-1943" découvert dans les archives de l'Etat-Major du Génie de forteresse allemande au Château de Castillon près d'Arengosse (Dans les Landes, entre Mont-de-Marsan et Morcenx) a été traduit, étudié et dupliqué en une cinquantaine d'exemplaires envoyés dans toutes les régions militaires. Ces découvertes de documents allemands sont les fruits du hasard, la règle en la matière était de détruire les archives avant qu'elles ne tombent dans les mains de l'ennemi.

Les archives du Château de Castillon contenaient entre autre, les dates de mise en application des divers types d'ouvrages, les plan-types, notamment des ouvrages côtiers, et des remarques générales sur la construction des bunkers. L'étude des documents par les autorités militaires françaises, en particulier "le répertoire des types d'ouvrages classés d'après leur destination" conclut à une spécialisation des ouvrages de fortification. C'est sans doute cette spécialisation des ouvrages qui pousse à l'abandon de la typologie allemande au profit d'une typologie simplifiée, axée uniquement sur la destination de l'ouvrage.

Typologie simplifiée en fonction de la destination de l'ouvrage

Le recensement des ouvrages allemands fait appel à une typologie simplifiée divisée en trois catégories : les ouvrages, les obstacles, le terrain. Catégories permettant de décrire à la fois les ouvrages eux même et leur environnement proche. Cette simplification était nécessaire pour permettre aux enquêteurs de la Marine de mener à bien leur mission de recensement. Cette typologie se retrouve dans la légende des plans schématiques des ensembles fortifiés.

Les ouvrages

Poste de direction de tir
Mirador
Tourelle
Casemate
Cuve
Plate-forme
Tobrouk
Niche
Poste de guet
Epaulement de terre
Coupole
Abri
Baraquement
Réservoir
Piscine
Radar
Projecteur
Poste d'écoute

Les obstacles

Mines marines
Mines de plages (K. M. A.)
Pyramides en tétraèdres
Pieux en bois
Chevaux de frise

Mur en ciment
Fossés antichars
Hérissons et obstacles de route
Fil de fer barbelé
Mines terrestres
Lances flammes
Tranchées et boyaux

Le terrain

Route
Sentier ou chemin forestier
Voie ferrée normale
Voie Decauville ou tramway
Rivière ou canal
Pont et viaduc
Passage à niveau
Phare
Sémaphore
Château d'eau
Maison d'habitation
Usine

Travail de repérage sur le terrain

Pour les enquêteurs de la Marine, le travail de terrain a été la principale ressource pour l'établissement de cet inventaire. Après plusieurs sondages dans les archives suivies de vérifications, il semble que des ensembles fortifiés manquent à l'appel. Ainsi, si des sites décrits dans le rapport Pinczon du Sel ont aujourd'hui disparu, des ensembles fortifiés redécouverts sur le terrain ne sont pas mentionnés dans les archives. Pour tout inventaire, il faut tenir compte des critères de sélection, de la méthode et de la typologie employées. Le recensement des ouvrages ex-allemands s'est fait dans un but de conservation (Le terme employé par la Marine est celui de "récupération"), ainsi la priorité a-t-elle été donnée aux ensembles fortifiés les plus importants aux dépens d'ensembles fortifiés secondaires traités beaucoup plus rapidement.

Contexte du recensement

Le recensement des ouvrages ex-allemands intervient alors que la France est en pleine reconstruction : les préoccupations sont ailleurs. Le rétablissement de la sécurité dans les zones côtières est prioritaire pour relancer les activités économiques notamment la pêche et l'agriculture. Le déminage des côtes, l'évacuation des munitions stockées ici et là... sont un frein à l'inventaire des fortifications menées par la Marine. De plus, en raison de la pénurie d'acier, la récupération des matériaux accélère encore le déclassement d'un certain nombre d'ouvrages.

Le cas de la Bretagne

Au cours de nos recherches, nous avons pu retrouver dans les archives du Service Historique de la Marine à Brest certains éléments constitutifs du rapport Pinczon du Sel connu ici sous le nom de rapport Seyeux - Delpeuc'h. Les photos annexées au rapport font partie de la **collection Destouches** : "Le Mur de l'Atlantique sur les côtes bretonnes" constituée de 186 tirages noir et blanc conservés dans la série 1 U 61. Ces photos sont identiques à celles accompagnant le rapport Pinczon du Sel à Vincennes. Les autres archives concernant le Mur de l'Atlantique en Bretagne n'ont pas été classées, elles sont stockées dans quatre cartons (état en 2001).

Le plus intéressant dans les archives de la Marine à Brest est sans conteste les fiches d'inventaire utilisées par les enquêteurs de la Marine. Elles contiennent des informations absentes du rapport Pinczon du Sel susceptibles d'apporter de plus amples renseignements sur les ensembles fortifiés. De plus, le type d'information mentionné dans ces fiches est une source non négligeable pour l'inventaire des fortifications littorales. Nous pensons par exemple à des champs informatifs comme : "Vues et champs de tir, mission probable" ou simplement celui de l'accès au site. En effet, bien souvent, si le site est pointé sur les cartes d'état-major, son accès peut s'avérer très difficile voir problématique.

Fiches n°... Brest

Désignation de l'ouvrage / Nom, commune / Coordonnées Lambert
Numéro repère
Caractéristiques générales / Nombres et calibre des armes / Protection
Accès
Vues et champs de tir

Mission probable

Divers élément de l'ouvrage / Type / Etat

Domanialité

Observations et propositions / Catégorie

Les archives de la Marine de Brest, non classées (Et surtout non déposés au Service Historique de la Marine), sont très riches. Nous apprenons par exemple que les ouvrages ex-allemands situés à moins de vingt kilomètres des côtes sont du ressort du Service des Travaux Maritimes, mais aussi, à travers des demandes de logement dans des blockhaus que la pénurie de logement après la Guerre conduit à des solutions de fortune. Se pose toujours en toile de fond cette question du devenir des fortifications allemandes oscillant entre conservation et destruction.

Si la Marine tente de limiter les destructions inconsidérées d'ouvrages bétonnés, on apprend aussi grâce à ces archives que c'est bien souvent pour des questions d'argent. Les crédits ne sont pas suffisants pour l'acquisition totale des ouvrages par les ministères militaires et le ministère de l'Intérieur et leur destruction est trop coûteuse à cause de la remise en état des lieux.

Après la Guerre, l'Etat préférerait donc indemniser les propriétaires sur les fonds du Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (En vertu de l'article 26 de la loi sur les dommages de guerre) plutôt que d'acquérir ou détruire un ouvrage. Malgré tout un propriétaire peut détruire un ouvrage à ses frais... où en faire ce qu'il souhaite... tant qu'il en fait la demande et que celle-ci est acceptée. Ce statut ambigu des ouvrages ex-allemands a encore aujourd'hui des répercussions sur les propriétaires de terrain dans lequel se trouve des blockhaus. Ces archives nous éclairent sur les origines de la symbolique du Mur de l'Atlantique et de son rejet par les propriétaires, malgré eux, de patrimoine fortifié ex-allemand.

Nous trouvons aussi à Brest une correspondance importante (Courriers, circulaires ministérielles datés de 1946, 1947) sur diverses propositions de la commission de classement des ouvrages de côte ex Allemands dans les secteurs de Brest, du Couesnon à Roscoff émanant du Ministère des Armées et de la Marine Nationale.

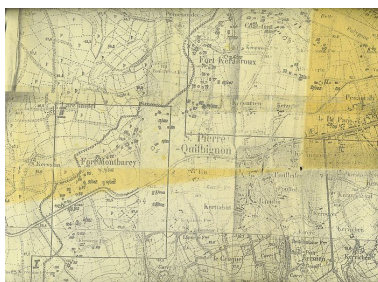
Une carte au 1/80 000 de la région de Brest depuis le cap de la Chèvre jusqu'à Roscoff mentionnent les principaux ouvrages d'artillerie construits par les Allemands tandis que de nombreux documents, schémas, plans concernent la batterie longue portée de Keringar dans le secteur du Conquet. Un rapport de près de 77 pages regarde la défense de Brest, il est accompagné en annexe de cartes, plans et photos. Dans une enveloppe sont conservées 59 photos aériennes d'ensembles fortifiés de Bretagne Nord datant toutes de septembre octobre 1946, avec au verso des informations sur l'objectif, la date de la prise de vue, le pilote... ces photos n'ont pas eu leur place dans le rapport Pinczon du sel.

Lacunaire en ce qui concerne les fiches d'inventaire des ouvrages ex-allemands (D'après nos sondages, moins de la moitié des fiches d'inventaire des ouvrages ex-allemands ont été conservées), le fond d'archives du Service Historique de la Marine de Brest est néanmoins extrêmement précieux. Il permet de retracer l'Histoire du recensement des ouvrages ex-allemand en Bretagne et apporte de nombreuses précisions au rapport Pinczon du Sel qui, nous l'avons vu, est loin d'être exhaustif.

Illustrations



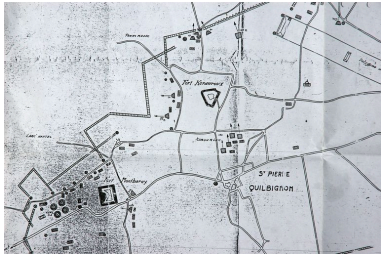
Plan allemand des fortifications programmées à Brest pour la ligne principale de combat, décembre 1942 (Anlage zu : Az. 39 Geol. 10c, Br. B. Nr. 091/42 geheim. Wehrgeologenstelle)
Phot. Auteur inconnu
IVR53_20082910334NUC



Extrait du plan allemand des fortifications programmées à Brest pour la ligne principale de combat, décembre 1942 (Anlage zu : Az. 39 Geol. 10c, Br. B. Nr. 091/42 geheim. Wehrgeologenstelle)
Phot. Auteur inconnu
IVR53_20082910338NUC



Vue aérienne verticale du fort Montbarey et des fossés antichars situés à l'ouest de Brest, 8 septembre 1944 (photographie du 542e Escadron de la Royal Air Force)
Phot. Guillaume Lécullier
IVR53_20062904781NUCA



Extrait du plan de la place forte de Brest à l'issue de la Seconde Guerre mondiale : ouvrages de défense ex-allemands (extrait du rapport Pinczon du Sel, 1947-1948)
 Repro. Guillaume Lécueillier
 IVR53_20082910431NUC



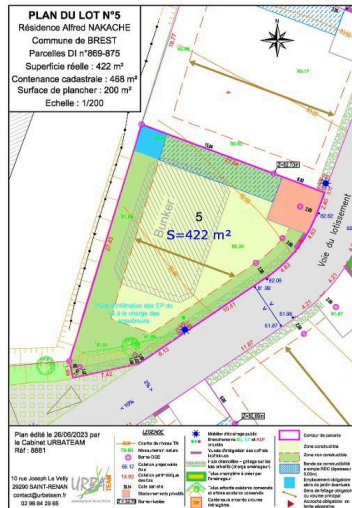
Plan d'ensemble du lotissement Alfred Nakache (aménageur : Nexity ; plan réalisé par le cabinet Urbateam à Saint-Renan, avril 2022)
 Dess. Auteur inconnu
 IVR53_20242910471NUDA



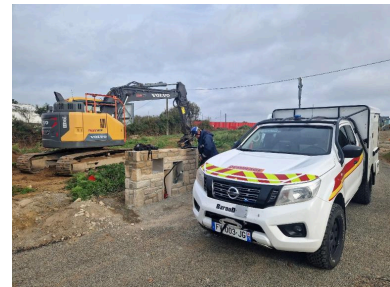
Vue de la signalétique de la résidence Alfred Nakache par le promoteur immobilier Nexity
 Phot. Guillaume Lécueillier
 IVR53_20242910317NUCA



Image d'illustration du lotissement Alfred Nakache (aménageur : Nexity, 2022)
 Dess. Auteur inconnu
 IVR53_20242910472NUDA



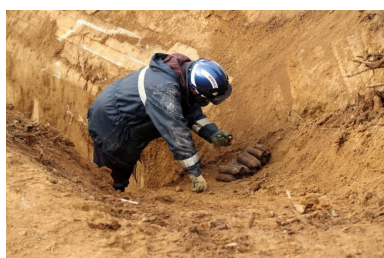
Plan du lot n° 5 du lotissement Alfred Nakache (aménageur : Nexity ; plan réalisé par le cabinet Urbateam à Saint-Renan, juin 2023). Le bunker sud est situé dans cette parcelle
 Dess. Auteur inconnu
 IVR53_20242910474NUDA



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Une pelle mécanique hydraulique a été utilisée pour dégager les accès aux bunkers
 Phot. Guillaume Lécueillier
 IVR53_20242910462NUCA



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910463NUCA



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Les munitions sont remontées du bunker sud à la main
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910466NUCA



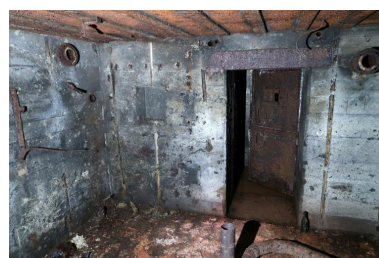
Vue des préparatifs de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Une pelle mécanique hydraulique a été utilisée pour dégager l'un des deux accès au bunker sud
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910464NUCA



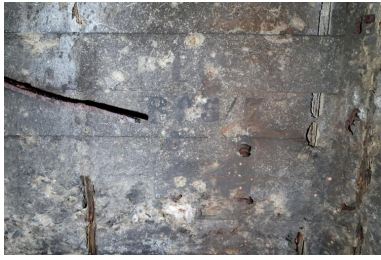
Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). L'accès au bunker sud a nécessité de creuser une importante tranchée à la pelle mécanique hydraulique
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910465NUCA



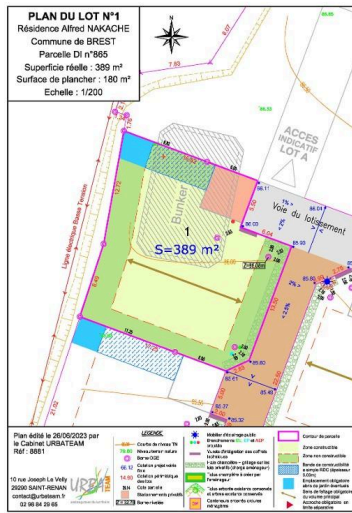
Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/7) : l'entrée du sas depuis le sud avec sa porte blindée à deux vantaux (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910411NUCA



Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/7) : angle nord-est, accès de la petite salle avec sa porte blindée. A gauche de la porte, niche murale et emplacement du boîtier de connexion téléphonique. Les murs sont constellés d'éclats et noircis par la fumée (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910437NUCA



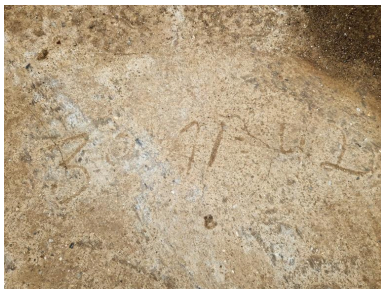
Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/7) : angle nord-est, emplacement du boîtier de connexion téléphonique avec la numérotation B 25 / 7 du bunker. Les murs sont constellés d'éclats et noircis par la fumée (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)
 Phot. Guillaume Lécueillier
 IVR53_20242910440NUCA



Plan du lot n° 1 du lotissement Alfred Nakache (aménageur : Nexity ; plan réalisé par le cabinet Urbateam à Saint-Renan, juin 2023). Le bunker nord est situé dans cette parcelle
 Dess. Auteur inconnu
 IVR53_20242910473NUDA



Vue de l'angle nord-est du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/8) (+ 86,07 au-dessus du niveau de la mer). On peut lire 30/11/42 sur la dalle de couverture
 Phot. Guillaume Lécueillier
 IVR53_20242910319NUCA



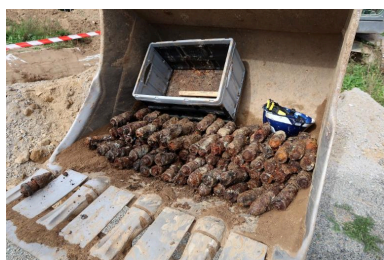
Vue de l'angle nord-est du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/8) (+ 86,07 au-dessus du niveau de la mer). On peut lire 30/11/42 sur la dalle de couverture
 Phot. Guillaume Lécueillier
 IVR53_20242910320NUCA



Vue des préparatifs de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Une pelle mécanique hydraulique a été utilisée pour dégager l'un des deux accès au bunker nord
 Phot. Guillaume Lécueillier
 IVR53_20242910467NUCA



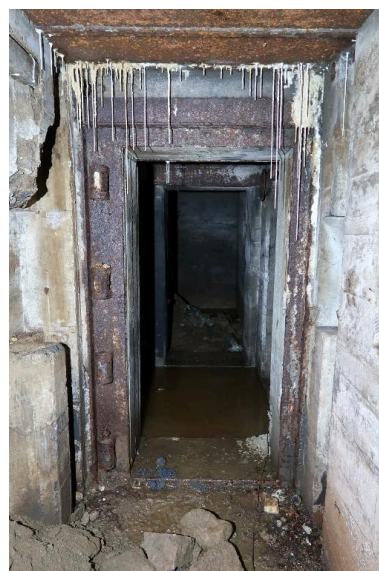
Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). En raison de leur nombre important, les munitions sont remontées du bunker nord dans la pelle mécanique hydraulique
 Phot. Guillaume Lécueillier
 IVR53_20242910468NUCA



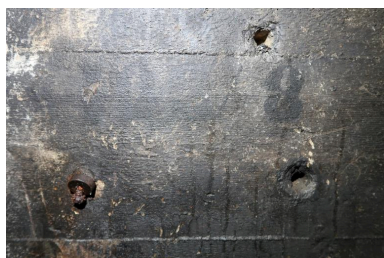
Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). En raison de leur nombre important, les munitions sont remontées du bunker nord dans la pelle mécanique hydraulique
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910469NUCA



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Pour les transporter en toute sécurité, les munitions sont stockées dans une caisse sur un lit de sable
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910470NUCA



Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/8) : entrée du sas depuis le nord. L'huissierie témoigne du montage d'une porte blindée. De part et d'autre du couloir, un puits d'antenne radio (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910329NUCA



Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/8) : angle nord-est, fixations du boîtier de connexion téléphonique [disparu]. Sur le mur nord se trouve peint le numéro du bunker : B 25 / 8 [le mur est très noirci, mais l'information reste lisible] (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20242910352NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Inventaire des héritages militaires en Bretagne (enquête thématique régionale en cours) (IA29133651)
Les bunkers du Mur de l'Atlantique (étude en cours) (IA29002282)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Forteresse Brest (Festung Brest) (IA29001848) Bretagne, Finistère, Brest
Bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25 / 7), sud, lotissement Alfred Nakache (Brest) (IA29133722) Bretagne, Finistère, Brest, lotissement Alfred Nakache, Rue Nom à venir

Bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25 / 8), nord, lotissement Alfred Nakache (Brest)
(IA29133721) Bretagne, Finistère, Brest, lotissement Alfred Nakache, Rue Nom à venir
Bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 53) dit le bunker de Keranroux, Collège La Fontaine Margot
- Keranroux (Brest) (IA29001281) Bretagne, Finistère, Brest, Fontaine Margot, Keranroux, Collège La Fontaine
Margot, 2 Rue Fontaine-Margot
Fort Montbarey, Allée de Bir Hakeim (Brest) (IA29001752) Bretagne, Finistère, Brest, Allée de Bir Hakeim

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécueillier

Copyright(s) : (c) Région Bretagne



Plan allemand des fortifications programmées à Brest pour la ligne principale de combat, décembre 1942 (Anlage zu : Az. 39 Geol. 10c, Br. B. Nr. 091/42 geheim. Wehrgeologenstelle)

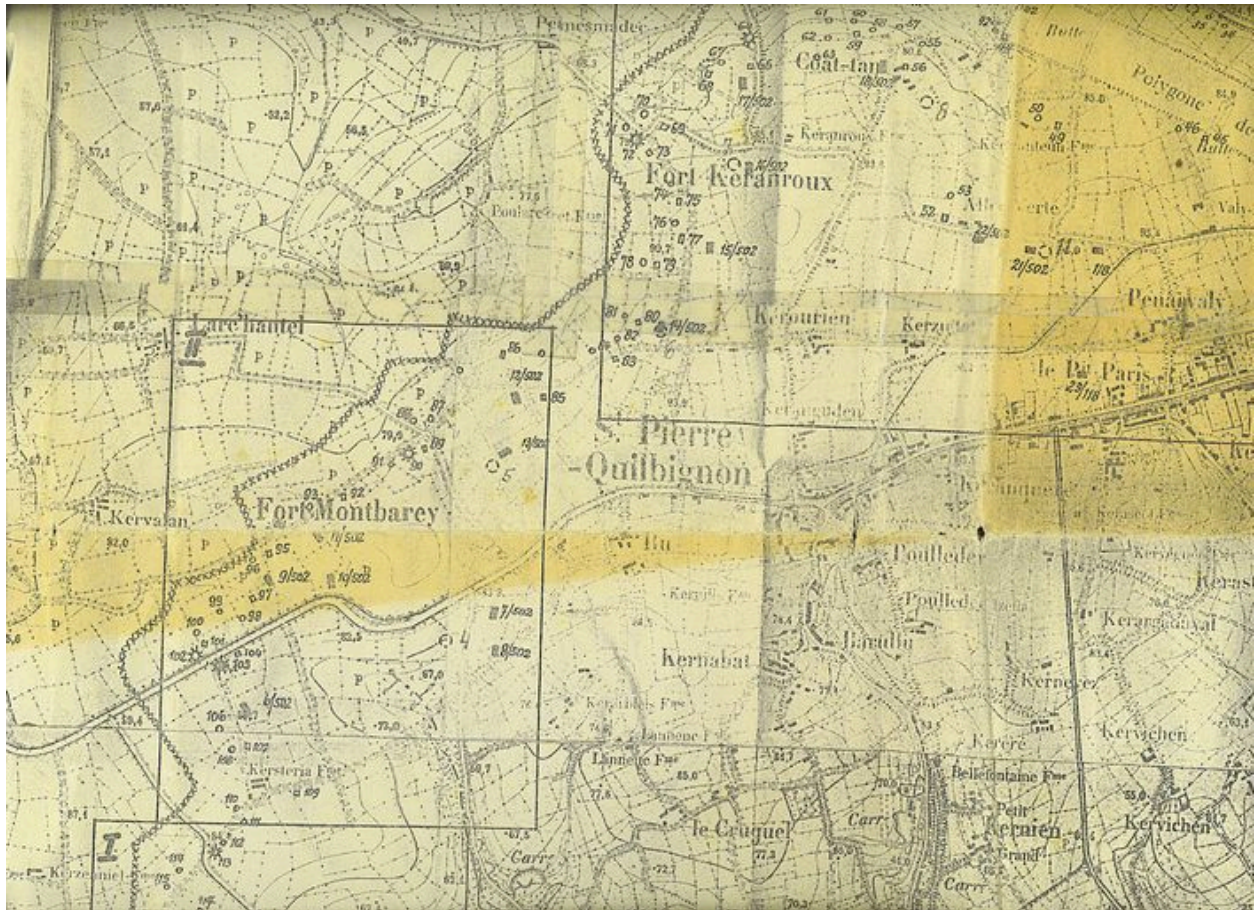
IVR53_20082910334NUC

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Bundesarchiv

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Extrait du plan allemand des fortifications programmées à Brest pour la ligne principale de combat, décembre 1942
(Anlage zu : Az. 39 Geol. 10c, Br. B. Nr. 091/42 geheim. Wehrgeologenstelle)

IVR53_20082910338NUC

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Bundesarchiv

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne verticale du fort Montbarey et des fossés antichars situés à l'ouest de Brest, 8 septembre 1944
(photographie du 542e Escadron de la Royal Air Force)

Référence du document reproduit :

- **L'enfer de Brest. Août septembre 1944**
FLOCH, Henri. LE BERRE, Alain. **L'enfer de Brest. Août septembre 1944**. Bayeux : édition Heimdal, 2001, 304 p.

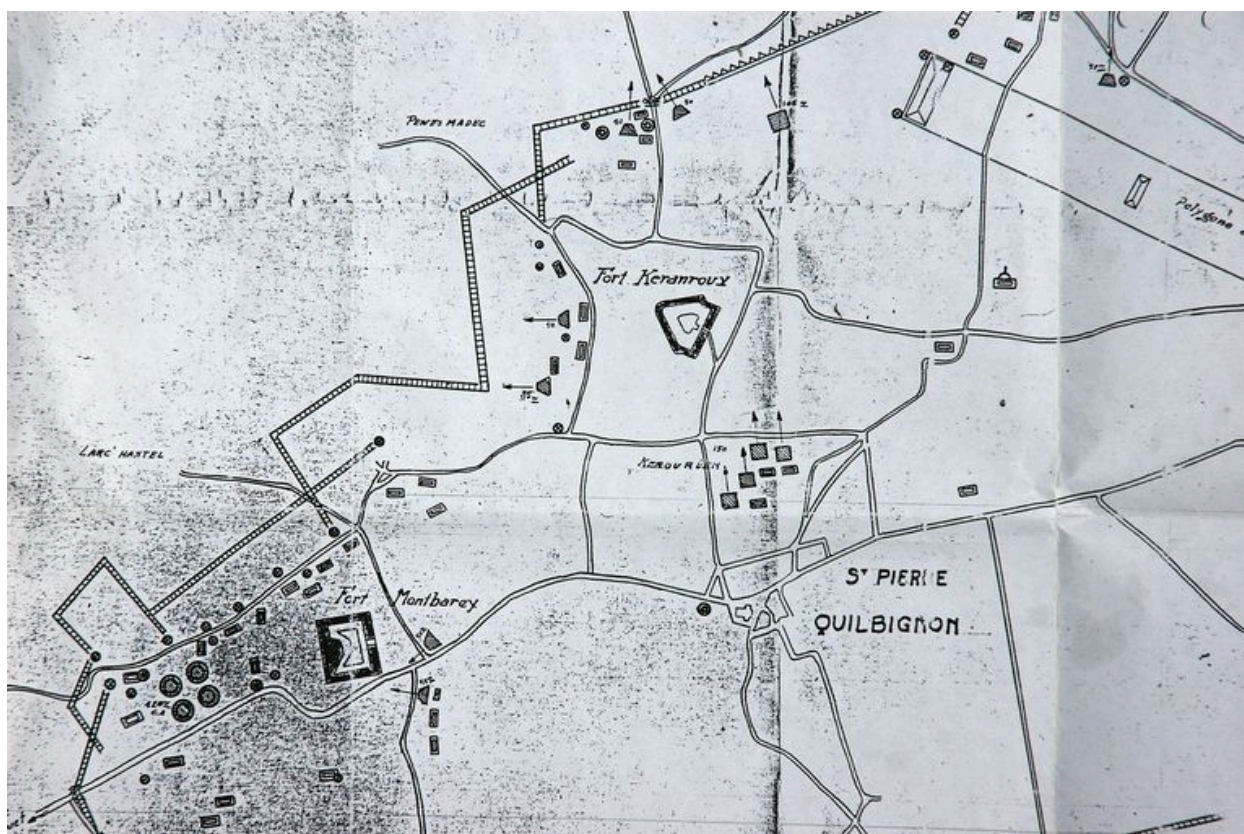
IVR53_20062904781NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 1944

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Extrait du plan de la place forte de Brest à l'issue de la Seconde Guerre mondiale : ouvrages de défense ex-allemands (extrait du rapport Pinczon du Sel, 1947-1948)

Référence du document reproduit :

- **Rapport Pinczon du Sel**

Rapport Pinczon du Sel (connu en Bretagne sous le nom de rapport Seyeux - Delpuec'h). Livre IV. Le Mur de l'atlantique : la côte de la Manche et de l'Atlantique du Mont Saint-Michel à Laïta", 1947-1948. Plan.
Service Historique de la Défense du Château de Vincennes

IVR53_20082910431NUC

Auteur de l'illustration (reproduction) : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2003

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Vue de la signalétique de la résidence Alfred Nakache par le promoteur immobilier Nexity

IVR53_20242910317NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Image d'illustration du lotissement Alfred Nakache (aménageur : Nexity, 2022)

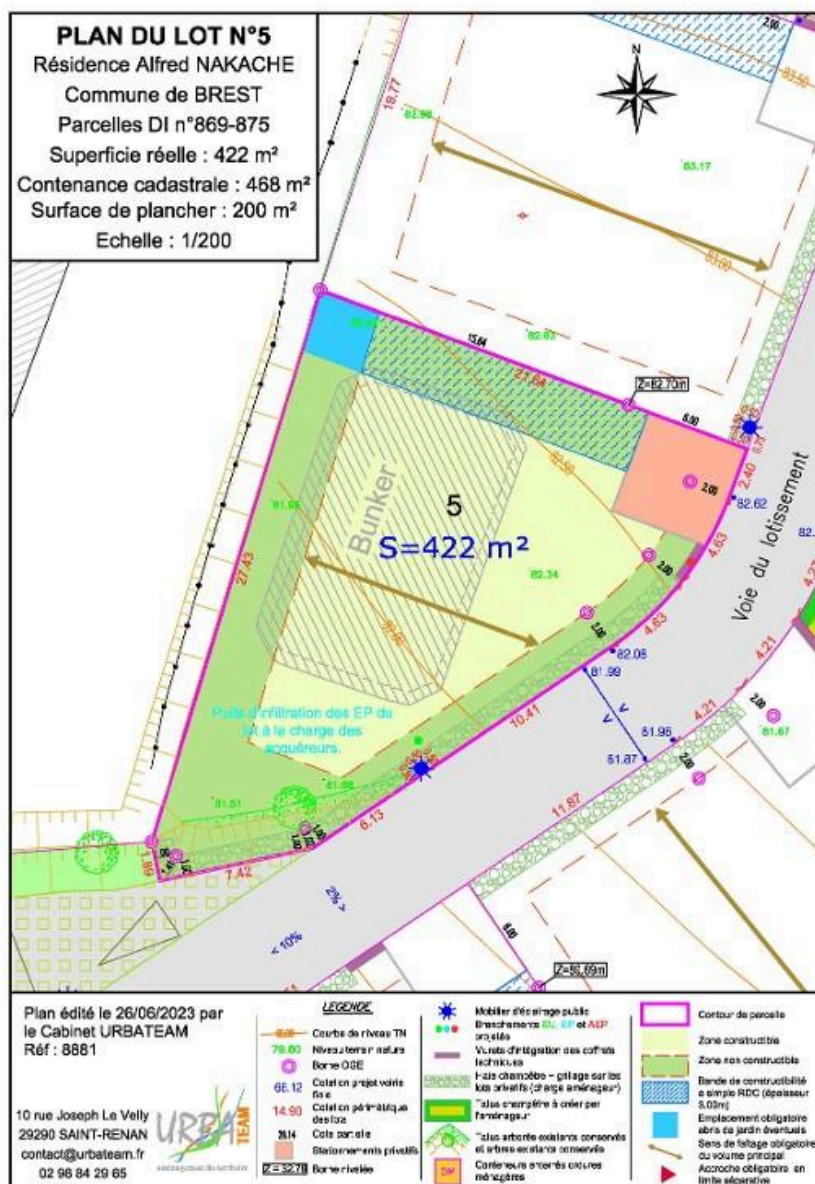
IVR53_20242910472NUDA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Date de prise de vue : 2022

(c) Urbateam, aménagement du territoire

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du lot n° 5 du lotissement Alfred Nakache (aménageur : Nexity ; plan réalisé par le cabinet Urbateam à Saint-Renan, juin 2023). Le bunker sud est situé dans cette parcelle

IVR53_20242910474NUDA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Date de prise de vue : 2023

Technique de relevé : relevé au théodolite ;

(c) Urbateam, aménagement du territoire

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Une pelle mécanique hydraulique a été utilisée pour dégager les accès aux bunkers

IVR53_20242910462NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023)

IVR53_20242910463NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des préparatifs de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Une pelle mécanique hydraulique a été utilisée pour dégager l'un des deux accès au bunker sud

IVR53_20242910464NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). L'accès au bunker sud a nécessité de creuser une importante tranchée à la pelle mécanique hydraulique

IVR53_20242910465NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Les munitions sont remontées du bunker sud à la main

IVR53_20242910466NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/7) : l'entrée du sas depuis le sud avec sa porte blindée à deux vantaux (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)

IVR53_20242910411NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/7) : angle nord-est, accès de la petite salle avec sa porte blindée. A gauche de la porte, niche murale et emplacement du boîtier de connexion téléphonique. Les murs sont constellés d'éclats et noircis par la fumée (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)

IVR53_20242910437NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



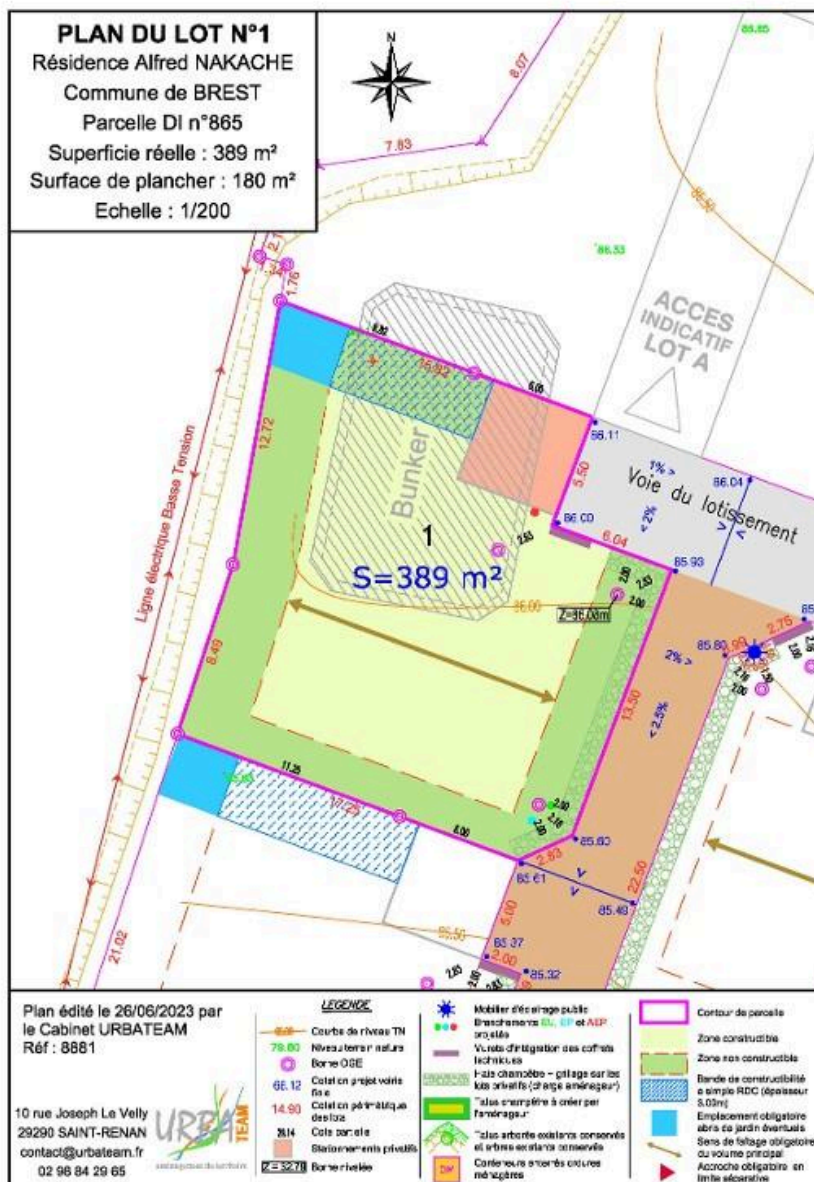
Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/7) : angle nord-est, emplacement du boîtier de connexion téléphonique avec la numérotation B 25 / 7 du bunker. Les murs sont constellés d'éclats et noircis par la fumée (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)

IVR53_20242910440NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du lot n° 1 du lotissement Alfred Nakache (aménageur : Nexity ; plan réalisé par le cabinet Urbateam à Saint-Renan, juin 2023). Le bunker nord est situé dans cette parcelle

IVR53_20242910473NUDA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Date de prise de vue : 2023

Technique de relevé : relevé au théodolite ;

(c) Urbateam, aménagement du territoire

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'angle nord-est du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/8) (+ 86,07 au-dessus du niveau de la mer). On peut lire 30/11/42 sur la dalle de couverture

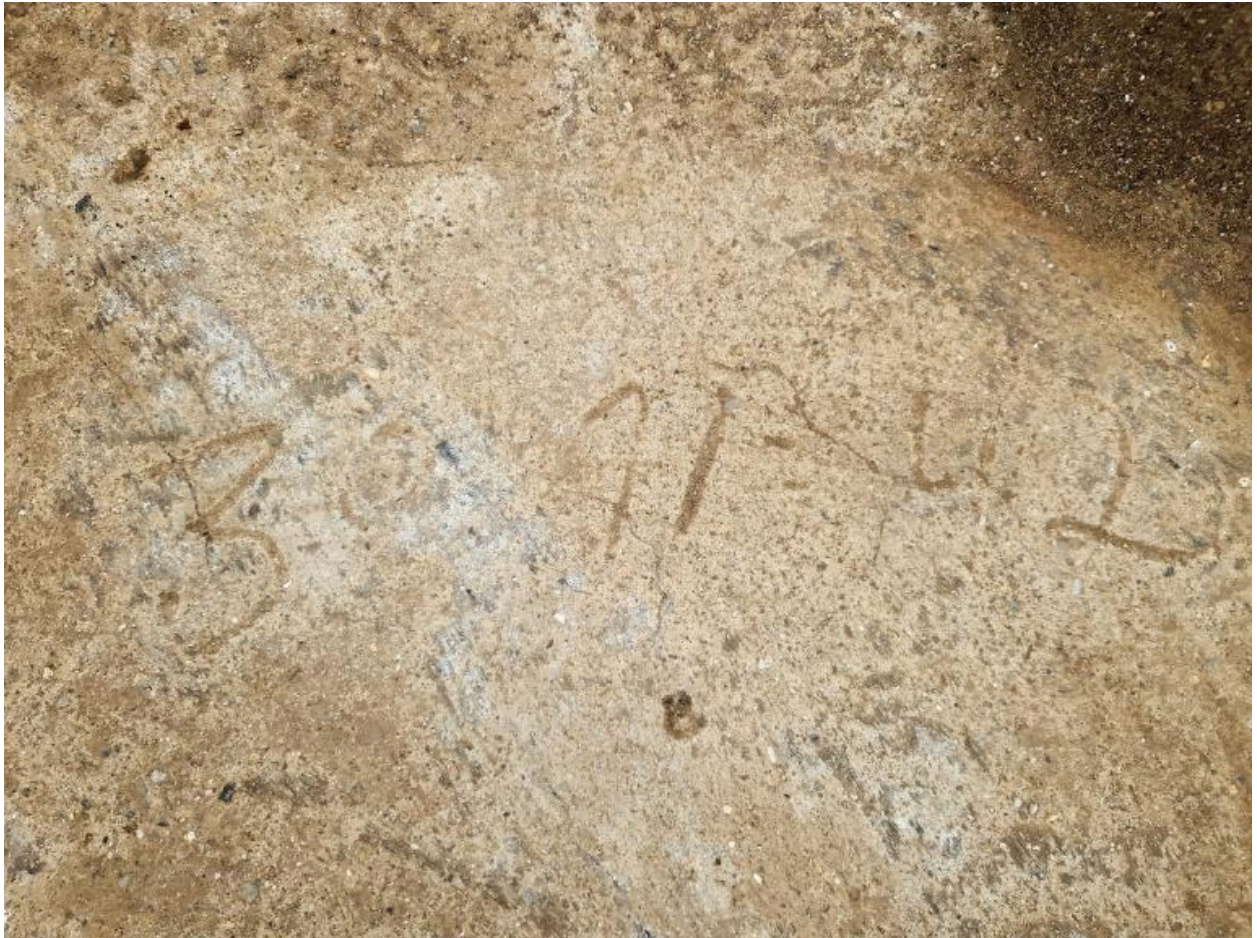
IVR53_20242910319NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'angle nord-est du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/8) (+ 86,07 au-dessus du niveau de la mer). On peut lire 30/11/42 sur la dalle de couverture

IVR53_20242910320NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des préparatifs de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Une pelle mécanique hydraulique a été utilisée pour dégager l'un des deux accès au bunker nord

IVR53_20242910467NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). En raison de leur nombre important, les munitions sont remontées du bunker nord dans la pelle mécanique hydraulique

IVR53_20242910468NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). En raison de leur nombre important, les munitions sont remontées du bunker nord dans la pelle mécanique hydraulique

IVR53_20242910469NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'intervention du centre de déminage de Brest dans les deux bunkers du lotissement Alfred Nakache (mercredi 11 octobre 2023). Pour les transporter en toute sécurité, les munitions sont stockées dans une caisse sur un lit de sable

IVR53_20242910470NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/8) : entrée du sas depuis le nord. L'huissierie témoigne du montage d'une porte blindée. De part et d'autre du couloir, un puits d'antenne radio (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)

IVR53_20242910329NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure du bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat (B 25/8) : angle nord-est, fixations du boîtier de connexion téléphonique [disparu]. Sur le mur nord se trouve peint le numéro du bunker : B 25 / 8 [le mur est très noirci, mais l'information reste lisible] (photographie réalisée après dépollution pyrotechnique)

IVR53_20242910352NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation